

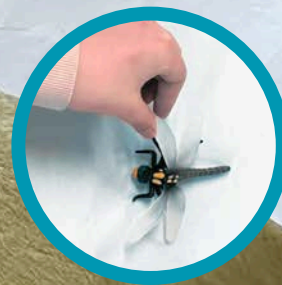
# Le Petit Frazéen

Édito

Projets

Travaux

Actualités



Juillet 2026

Bulletin municipal n°38



## L'édito du Maire

A toutes et tous,

Lors du dernier scrutin municipal, vous nous avez apporté votre confiance et votre soutien, je tiens donc à vous remercier au nom de cette nouvelle équipe dont les compétences multiples sont valorisées afin de répondre au mieux et dans l'intérêt du plus grand nombre aux problématiques de notre village.

Depuis, chacun a pris des engagements dans divers institutions territoriales, syndicats, commissions, afin d'y représenter notre commune. Ainsi, j'ai été élu délégué au projet de territoire et à l'appui aux communes au sein de la Communauté de Communes Terres de Perche (en binôme avec un représentant de la ville de La Loupe) et membre du bureau du Parc naturel régional du Perche. Ces fonctions me permettront de participer activement aux réflexions menées au sein de notre territoire.

En parlant d'avenir, nous formulons bien évidemment le vœu de voir le Château de Frazé revivre avec un projet ouvert sur notre village.

Nous l'attendions depuis de nombreuses années, et pour le bien-être des occupants, des travaux sont enfin lancés pour la réhabilitation des logements à loyer modéré des résidences des Tilleuls et des Acacias.

Je voudrais profiter de ce numéro du petit Frazéen pour renouveler mes encouragements à Aurélie et Fabien, nos restaurateurs, qui ont officiellement repris les rênes du Pré de Frazé. Merci à eux, qui nous régaleront lors du repas du 13 juillet avec les produits de la charcuterie du Champs de Mars et de la Boulangerie Carnis de Chassant.

Compte-tenu des conditions météorologiques très sèches, nous venons de prendre la décision de reporter le feu d'artifice, celui-ci devrait-être tiré le 26 septembre en clôture de la journée « Frazé en fête ».

Je voudrais remercier toutes les personnes qui, au jour le jour, prennent soin d'un voisin, d'un proche lors de périodes difficiles comme cette dernière canicule.

Bel été et prenez soin de vous.

Votre Maire,  
Fabrice Cuvier

### Illustrations en page de couverture :

**Grande photo :** vue intérieure de l'hébergement touristique Le Balcon.

**Petites photos :** kermesse de fin d'année à l'école de Chassant, triathlon de Lisa Léon, chasse aux œufs de Pâques, pêche à la truite, passage du Tour d'Eure-et-Loir cycliste, concert du groupe Kanopée, soirée « lecture de contes en pyjama », atelier « p'tites bêtes ».

## Les projets et décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

### Votre nouveau Conseil municipal

Le 15 mars 2026, les Frazéennes et les Frazéens étaient appelés à désigner leur Conseil municipal pour les 6 prochaines années, voire 7 étant donnée l'échéance présidentielle de 2032. Vous vous êtes mobilisés nombreux, permettant l'élection dès le premier tour de l'équipe conduite par Fabrice CUVIER et composée de Éric BAIRE, Arnaud BLANCHARD, Joël DESTOUCHES, Muriel GIROUX, Isabelle LAVIE, Marion LE BARS, Baptiste MATHIAS, Betty MORICE, Agnès de PÉTIGNY et Gérard TRÉCUL.

Dès le 21 mars, la première réunion du Conseil municipal a permis de désigner votre Maire, Fabrice CUVIER, et ses trois adjoints Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL et Betty MORICE, tous élus à l'unanimité.

Les **délégations faites aux adjoints** sont les suivantes :

#### 1<sup>ère</sup> adjointe – Isabelle LAVIE : communication et ingénierie

- Bulletin municipal, site internet, plaquettes d'information, relations presse
- Ingénierie des projets et cadre de vie

#### 2<sup>ème</sup> adjoint – Gérard TRÉCUL : travaux, voirie et équipements - délégué à la Communauté de communes

- Tous travaux et voirie, assainissements, espaces verts et patrimoine
- Maintenance et gestion des équipements et biens communaux

#### 3<sup>ème</sup> adjointe – Betty MORICE : social et vie du village

- Vie sociale, lien avec les habitants et affaires scolaires
- Organisation de fêtes, cérémonies et manifestations

Par ailleurs, **sept commissions communales thématiques** ont été créées dans différents domaines. Elles comportent certains membres de l'équipe municipale en fonction de leurs compétences respectives :

- **Gros travaux (église, la Passerelle, place du château...)** : Fabrice CUVIER, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Éric BAIRE, Arnaud BLANCHARD, Baptiste MATHIAS
- **Finances** : Fabrice CUVIER, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Agnès de PÉTIGNY
- **Information / communication** : Fabrice CUVIER, Isabelle LAVIE, Murièle GIROUX, Agnès de PÉTIGNY
- **Animation et fêtes** : Fabrice CUVIER, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Betty MORICE, Éric BAIRE, Joël DESTOUCHES, Murièle GIROUX, Marion LE BARS
- **Cadre de vie / environnement** : Fabrice CUVIER, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Arnaud BLANCHARD, Joël DESTOUCHES, Murièle GIROUX, Baptiste MATHIAS
- **Équipements (salle des fêtes, station épuration, mairie, cimetière...)** : Fabrice CUVIER, Gérard TRÉCUL, Éric BAIRE, Arnaud BLANCHARD, Marion LE BARS
- **Chemins et randonnées** : Fabrice CUVIER, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Éric BAIRE, Arnaud BLANCHARD, Joël DESTOUCHES, Marion LE BARS, Baptiste MATHIAS, Agnès de PÉTIGNY

S'y ajoute le **Centre Communal d'Action Sociale**, présidé par Fabrice CUVIER et dont les quatre délégués élus au sein du Conseil municipal sont : Joël DESTOUCHES, Murièle GIROUX, Betty MORICE et Marion LE BARS. Quatre membres hors Conseil municipal seront désignés à la rentrée. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître !

### La représentation de Frazé hors commune

La commune n'est pas l'unique acteur de la vie publique locale. De nombreuses autres structures interfèrent dans les choix déterminants pour la vie quotidienne. Ce sont les syndicats intercommunaux, dont le meilleur exemple local est le Syndicat Intercommunal des Eaux Frazé-Mottereau qui gère le château d'eau et la distribution de l'eau potable dans les deux communes.

On peut également citer la Communauté de Communes Terres de Perche, le Pôle Perche (PETR), le Parc naturel régional du Perche, mais aussi Eure-et-Loir Ingénierie, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), Territoire d'Énergies Eure-et-Loir, le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du secteur de Brou, ou encore le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou, etc.

La commune de Frazé est représentée par des conseillers municipaux dans chacune de ces entités.

## Budgets 2026 : un effort fiscal partagé

La séance du 13 mars était en grande partie consacrée aux chiffres. Après le vote des comptes financiers 2025 (comptes de clôture), il a été procédé au vote des budgets prévisionnels 2026. Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses à 463 521 € en investissement et à 694 226 € en fonctionnement.

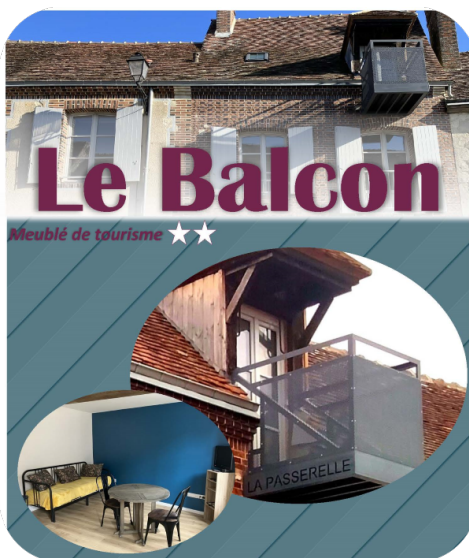
Le budget annexe « commerce et hébergement » est également à l'équilibre, à hauteur de 156 191 € en investissement et 121 587 € en fonctionnement.

Le détail de tous ces budgets est accessible en mairie.

Il est à noter que la Commune ne gère plus de budget annexe « assainissement collectif », cette compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Concernant les impôts locaux, une très faible hausse a été votée, permettant à Frazé de compenser en partie l'inflation et aux financeurs de continuer à aider Frazé, les dotations et subventions reçues étant conditionnées à un impératif d'effort fiscal partagé. Ces modifications font passer :

- la taxe sur le foncier bâti de 35,77 % à 36,17 %,
- la taxe sur le foncier non bâti de 31,56 % à 31,91 %,
- la taxe d'habitation (qui concerne uniquement les résidences secondaires) de 9,78 % à 9,89 %.



### Le saviez-vous ?

L'appartement « le Balcon », situé au-dessus des locaux de La Passerelle, est disponible à la location à la nuitée, à la semaine, ou pour de plus longues périodes.

Pour améliorer sa visibilité sur les plateformes touristiques et favoriser son occupation, la Municipalité a décidé de référencer cet hébergement sur le site [www.booking.com](http://www.booking.com).

On observe depuis lors un pic des réservations, contribuant encore un peu plus au rayonnement de Frazé, de la Passerelle, et à la valorisation locative de notre patrimoine bâti !

## Jardins de la Passerelle : la dernière phase d'aménagement en préparation

A la suite des travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en tiers-lieu, des aménagements paysagers ont été réalisés l'hiver dernier dans les jardins de la Passerelle.

Dans le même temps, la Commune a eu l'opportunité d'acquérir le terrain situé entre ce jardin et le lavoir. Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, un projet d'extension des jardins de la Passerelle est en cours. Il prévoit la création d'un kiosque et d'un théâtre de verdure. Ce nouveau point d'attractivité viendra compléter l'offre culturelle et ludique en accueillant des spectacles et activités en plein air, contribuant à la dynamisation du village.



Placé sous la maîtrise d'œuvre d'Eure et Loir ingénierie, ce projet est labellisé dans le cadre du programme « Village d'Avenir » dont Frazé est lauréat.

Coût estimatif des travaux : 134 981,28 € HT dont 129 772,50 € HT de travaux et 5 208,78 € HT de prestations de maîtrise d'œuvre, éligibles à des financements (en attente) de l'Etat, du Conseil départemental, de la Région et de l'Europe (LEADER).

## Berges de l'étang : des travaux indispensables



Sous l'effet conjugué du clapotis de l'eau et de la présence de ragondins creusant leurs galeries, les berges de l'étang communal de la Cayenne sont très endommagées. Au fil des années, la digue a nettement reculé et ne permet plus le passage d'engins, à l'exception de la tondeuse ! Seules les cépées d'aulnes témoignent encore de l'emplacement initial de la berge.

Cette situation est devenue préoccupante et constitue désormais un sujet de sécurité.

Le projet de restauration, conçu sous la maîtrise d'œuvre d'Eure et Loir ingénierie et également labellisé dans le cadre du programme « Village d'Avenir »,

consiste en une technique mixte : reprofilage de la berge par remblai et enrochements, maintien de la berge par technique de tressage de saule et implantation de vivaces, puis engazonnement du pourtour permettant ainsi le cheminement piétonnier des pêcheurs et des promeneurs.

Coût estimatif des travaux : 70 634,64 € HT dont 66 848 € HT de travaux et 3 786,64 € HT de prestations de maîtrise d'œuvre, éligibles à des financements du Conseil départemental (50 %) et de la Région (30 %).

## Les travaux réalisés ou en cours

### La rue de la Foussarde, vous connaissez ?

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination officielle de la voie publique reliant le Calvaire à la Tuilerie, le Conseil municipal a retenu, à l'unanimité, la dénomination « rue de la Foussarde ». Ainsi cette portion de route départementale située en agglomération ne se résumera plus au simple numéro de RD 124-4, mais aura désormais sa propre identité.

Les formalités de mise à jour des documents administratifs et d'information des services cadastraux sont en cours, et la signalisation a été implantée dès le printemps.



### Des équipements mieux signalisés

En matière de signalétique, de nouveaux panneaux ont également été mis en place au printemps. Ces mobiliers ont été installés en plusieurs emplacements : place du Château, rue du 8 Mai 1945 et rue du 19 Mars 1962.

Ils indiquent les différents équipements proposés en centre-bourg, comme la mairie, la Passerelle et le Balcon, l'aire de services vélo, le restaurant-bar, l'étang, l'aire de jeux, etc.

Coût des travaux : 2 692 € HT, soit 3 230,40 € TTC.

## Réfection de la toiture d'un bâtiment communal

La toiture du bâtiment communal situé rue du 19 Mars 1962, près de la passerelle qui enjambe le fossé, est devenue très vétuste. Afin de procéder à sa réhabilitation, la Municipalité a retenu le devis de la SARL Yannick AVELINE de Chassant.

Une partie de ce bâtiment accueillera l'abri à vélos de l'appartement le Balcon dans le cadre de sa labellisation Accueil Vélo.

Coût des travaux de réfection de toiture :  
12 306,57 € HT, soit 14 767,88 € TTC.

Les murs qui jouxtent le cheminement reliant la rue du 19 Mars 1962 à la Passerelle sont par ailleurs en cours de restauration.



## L'éclairage public prolongé impasse du 19 Mars 1962

En cohérence avec le réseau d'éclairage public existant dans le bourg, un prolongement vient d'être réalisé impasse du 19 Mars 1962. Deux nouveaux mâts et candélabres y ont été implantés.

En outre, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de maîtriser la consommation, la commune a demandé à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir d'étudier le remplacement des installations énergivores existantes par des lampes à basse consommation de type LED. Ce projet concerne les rues du 8 Mai 1945, du 19 Mars 1962, des Châtelliers, de l'École, du Puits, de Vieuvicq, ainsi que la place du Château et la résidence des Châtelliers.

La mise en place de bornes lumineuses sur la promenade du lavoir est aussi à l'étude.

Coût prévisionnel des travaux : 22 000 € HT, éligibles à un financement de 8 800 € HT de Territoire Energie 28 et à une subvention de la Région (en attente).

## Actualités du Syndicat Intercommunal des Eaux Frazé-Mottereau

- Parmi les travaux menés cette année, le Syndicat Intercommunal des Eaux Frazé-Mottereau poursuit le remplacement des anciens compteurs par des compteurs en télérelève. Ce système permet d'obtenir le relevé de consommation d'eau sans avoir besoin d'accéder aux habitations. Il permet également de surveiller les anomalies sur les compteurs (casse, vol...) et de détecter d'éventuelles fuites.

Après avoir équipé les abonnés de Mottereau, le déploiement est en cours sur la commune de Frazé. Environ 80 % des compteurs ont déjà été remplacés à ce jour.

- Le Syndicat a aussi procédé au remplacement des pompes et au nettoyage des deux forages d'eau potable.
- Enfin, il a entrepris la réfection de la clôture autour du château d'eau.

Coût des travaux : compteurs de télérelève et tablette 26 064,06 € TTC ; remplacement des deux pompes des deux forages 21 797,39 € TTC ; nettoyage des deux forages 10 080 € TTC ; réfection de la clôture du château d'eau 3 323,31 € TTC. Tous ces travaux sont autofinancés par le SIEFM.

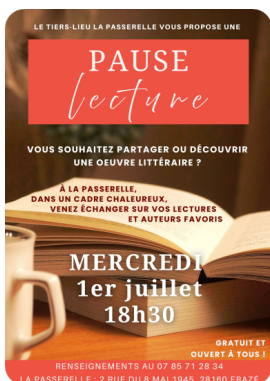


Du fait de l'absence prolongée du fontainier en poste, son remplacement est assuré depuis plus d'un an par Romain Montéan. Ce dernier nous a annoncé son départ à la fin du mois de juillet. Un nouveau visage va donc rejoindre le Syndicat très prochainement. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil !

# Actualités de la Passerelle

Depuis son ouverture, le tiers-lieu La Passerelle poursuit son engagement en faveur de l'accès à la culture, du partage et du renforcement du lien social.

Si certaines activités répondent à des besoins du quotidien, comme les ateliers numériques, les séances de bien-être ou encore les cours d'anglais, le tiers-lieu propose également des rendez-vous plus ludiques et créatifs, tels que les après-midi jeux de société, les ateliers poterie, les rencontres autour du programme « Des mots et débats », et les concerts mensuels, qui favorisent les échanges et la réflexion.



Au cours de ce premier semestre 2026, les habitants ont également pu participer à de nombreux ateliers variés : cours de japonais, séances de kinésiologie, ateliers culinaires autour de la confection de makis, de la cuisine végétale ou de la fabrication de pain (merci au Pré de Frazé pour le prêt du four !), ateliers natures, sans oublier la Pause lecture, un moment de partage consacré aux auteurs, aux œuvres et au plaisir de lire ensemble.

La Passerelle a également accueilli une classe de CE2-CM1-CM2 venue découvrir et profiter du musée numérique. A travers une séance consacrée au thème du portrait, les élèves ont bénéficié d'une approche originale et interactive de l'histoire de l'art offerte au tiers-lieu par le réseau Micro-folie via des tablettes numériques et des mallettes pédagogiques.



La dynamique se poursuivra dans les prochains mois avec de nouveaux rendez-vous : ateliers tricot, ateliers d'écriture, café philo, activités physiques adaptées réunissant une intervenante spécialisée et des résidents d'EHPAD, ainsi que la deuxième édition du Culture Game, un événement qui promet une nouvelle fois de faire découvrir la culture de manière ludique et participative.

Une salle de coworking et un point d'accès numérique équipé d'un ordinateur et d'une imprimante sont disponibles pour permettre aux usagers de travailler et d'effectuer leurs démarches en ligne, tandis que l'agence postale reçoit chaque année de plus en plus de clients satisfaits de ce service de proximité.



Ouverte à tous, La Passerelle continue d'être un lieu d'échanges, de découvertes et de convivialité, où chacun peut trouver une activité à son goût et partager de bons moments.

## Horaires de l'agence postale :

### Du 01/04 au 30/09

LUN :	-	/	13h30 - 14h30
MAR :	9h00 - 10h30 /		13h30 - 14h30
MER :	9h00 - 10h30 /	-	
JEU :	9h00 - 10h30 /	13h30 -	14h30
VEN :	9h00 - 10h30 /	13h30 -	14h30
SAM :	9h00 - 11h00 /	-	

### Du 01/10 au 31/03

LUN :	9h00 - 10h30 /	13h30 -	14h30
MAR :	9h00 - 10h30 /	13h30 -	14h30
MER :	9h00 - 10h30 /	-	
JEU :	9h00 - 10h30 /	13h30 -	14h30
VEN :	9h00 - 12h00 /	-	

## Le civisme, c'est l'affaire de nous tous !

Tous types de bruit ne doivent porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.



### Les activités de jardinage et de bricolage sont autorisées :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Les bruits de voisinage** sont des bruits générés par le comportement d'une ou plusieurs personnes, ou d'un animal causant des nuisances sonores. Entre 22 heures et 7 heures du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont répréhensibles.

**Nuisances sonores animales** : Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser aboyer ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, une cour ou jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique.

## A vos agendas : les festivités 2026

### Prenons date le 26 septembre pour la Fête de Frazé

Cette année, pour permettre aux Frazéens de profiter des Journées du Patrimoine ailleurs qu'à Frazé, notre fête de village sera décalée d'une semaine. Frazé sera donc en fête le samedi 26 septembre.

Nous pouvons dès maintenant vous annoncer qu'en raison de la sécheresse et des risques d'incendie, le feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet sera reporté à cette occasion.



A l'heure où nous rédigeons ces pages, le programme détaillé de cette journée du 26 septembre n'est pas encore totalement établi, mais vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans vos agendas !

### Autres manifestations prévues en 2026

- 24/10/2026 : loto de l'Amicale des Anciens Elèves
- 31/10/2026 : Halloween par le Trait d'Union
- 11/11/2026 : banquet des aînés
- 21/11/2026 : soirée assemblée générale du Trait d'Union
- 12/12/2026 : Noël des enfants du Comité des Fêtes
- 13/12/2026 : Noël de l'école de Chassant par l'APEA Chassant - La Croix-du-Perche - Frazé

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie, panneau pocket ou le calendrier du site internet [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr) afin de vous tenir informés des événements et modalités d'inscription éventuelles.

#### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

- le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
- le mardi après-midi de 14h30 à 16h30

Possibilité de prendre rendez-vous avec la secrétaire de mairie ou avec les élus

Téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

Adresse mail : [secretariat@fraze.fr](mailto:secretariat@fraze.fr)

Site internet officiel de la commune : [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr)

#### En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

- Fabrice CUVIER, Maire : 06.66.95.95.17
- Isabelle LAVIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe : 06.20.35.38.90
- Gérard TRÉCUL, 2<sup>ème</sup> Adjoint : 06.32.00.74.88
- Betty MORICE, 3<sup>ème</sup> Adjointe : 06.22.36.24.69

#### En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau :

vous pouvez appeler Gérard TRÉCUL, Président du Syndicat Intercommunal des eaux Frazé-Mottereau, au 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen - Bulletin municipal n° 38 – juillet 2026  
Responsable de la publication : Fabrice Cuvier, Maire de Frazé  
Rédaction : Isabelle Lavie, Fabrice Cuvier, Cecilia Cavallini, Christine Trécul

Illustrations : Cecilia Cavallini, Isabelle Lavie, Taoues Mihoubi, Betty Morice  
Mise en page : Isabelle Lavie  
Impression : Florilège Graphique

**Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr) rubrique Municipalité → Bulletins municipaux**